

Charte de l'Artiste Responsable

Vous déposez votre candidature à ARTISTES A SUIVRE.

Avant d'envoyer votre bulletin, merci de prendre connaissance des principes de notre association, et des conditions de votre participation.

ARTISTES & CHEMINS organise chaque année pendant le week-end de l'Ascension la manifestation ARTISTES A SUIVRE. Cette action est l'œuvre d'une équipe de bénévoles et jouit d'une image très positive en termes d'organisation, de professionnalisme, de qualité des artistes, des visiteurs, des rencontres et des liens qu'elle génère.

Ce succès tient en très grande part à votre adhésion à l'esprit Artistes à Suivre.

En acceptant de faire un bout de chemin à nos côtés, vous relevez avec nous un défi qui jusqu'à présent s'est avéré gagnant, mais qui n'est pas sans risque (précarité financière, aléas de la météo, défections possibles du bénévolat, du sponsoring, des institutions, de la presse...)

ARTISTES A SUIVRE attire dans la Haute Vallée de l'Aude des visiteurs venus découvrir en même temps une région et des créateurs. Ce public (moitié territoire, moitié extérieur) se fidélise, et recherche donc de nouveaux artistes. D'où la nécessité d'un renouvellement dont s'acquitte le jury en étant lui-même renouvelé chaque année.

LE JURY :

Composé généralement de 7 personnes dont au moins 6 professionnels de l'art (galeristes, collectionneurs, enseignants, artistes, acteurs culturels d'un territoire, etc.) il se réunit fin novembre.

La sélection s'opère dans une totale indépendance, qui garantit la qualité et la crédibilité de notre action.

Les critères de sélection portent sur l'originalité de la démarche, la maîtrise des techniques, la cohérence du travail, quelles que soient les écoles, les tendances, et les disciplines.

En cas de nécessité, un artiste qui se présente pour la 1ère fois aura la préférence sur un artiste qui a participé 3 fois consécutives.

Veillez à fournir un dossier bien présenté et conforme à notre demande (5 à 10 photos maxi)

LES ESPACES D'EXPOSITION :

Un espace exclusif est affecté à chaque artiste, en fonction des indications techniques et exigences matérielles qui nous sont communiquées.

Nous nous efforçons d'offrir à chacun un lieu aussi adapté que possible, en tenant compte le cas échéant de vos souhaits ou propositions.

Vous devez nous faire savoir avant fin décembre si l'espace proposé vous convient.

Il vous appartient de prévoir l'accrochage et l'éclairage, et d'assumer le fléchage au moment des expos.

LES CIRCUITS :

ARTISTES A SUIVRE se déroule en milieu rural, c'est-à-dire que vos lieux d'exposition seront dans des petits villages quelquefois excentrés, mais le long de circuits cohérents qui peuvent se faire tranquillement en une journée (3 à 5 communes par circuits.)

Nous faisons en sorte que chaque village accueille au moins 3 artistes.

Chaque artiste reçoit en moyenne entre 300 et 1 000 visiteurs pendant les 4 jours.

Vous devez être présents toute la journée. Pensez donc à votre pique-nique s'il n'y a pas de point de restauration à proximité.

LA COMMUNICATION :

Nous vous confions la diffusion de l'ensemble des documents que nous vous fournirons catalogue (3 000 ex), flyers (10000 ex), affiches, et de faire connaître la manifestation par vos propres moyens. De votre implication dépendent le succès et la fréquentation de vos expositions.

LE CATALOGUE :

Un catalogue tiré à 3 000 exemplaires met en valeur votre travail sur une pleine page. Veillez à la bonne qualité de la photo que vous choisirez. Les documents définitifs doivent nous être remis au plus tard le 1 décembre.

Ces documents figureront aussi sur notre site.

SITE :

Pendant l'année qui suit votre sélection, vous pouvez publier vos actualités dans la rubrique «l'actualité des artistes». Merci de jouer l'interactivité entre vos sites et le nôtre.

LES DATES ET LES HORAIRES :

Du jeudi au dimanche, les expositions doivent être ouvertes au public de 10H à 18H (21H le jour de nocturne) et vous devez être présent, ou vous faire remplacer en cas d'absence.

LES PREPARATIFS :

Nous comptons sur votre présence aux deux réunions que nous programmons généralement fin janvier et en avril. Elles ont pour objet de nous rencontrer, vous faire connaître les artistes exposant dans votre secteur, la personne relais qui sera votre interlocuteur pendant les mois de préparation.

LES EVENEMENTS :

Chaque fin de journée, un éventail d'animations diverses ponctuent la clôture des expositions (concerts, spectacles de danse, théâtre, dégustations, etc.) Ces événements ne font pas partie de la sélection, mais ils contribuent au succès des 4 jours. Nous les coordonnons à la demande des prestataires et incluons leur programmation dans le catalogue et le flyer.

LE OFF :

Des manifestations « Off » jalonnent nos circuits. Elles contribuent à la vie de ces 4 jours, mais en aucun cas ne doivent entraîner de confusion. Il ne doit pas y avoir d'expo Off et « officielle » sur un même lieu, sur les mêmes affiches, et aucun visuel des Artistes à Suivre ne doit être utilisé pour une animation Off.

LES OBLIGATIONS DE L'ARTISTE A SUIVRE EN 6 LIGNES :

- Remise des documents définitifs 1 décembre.
- Présence aux réunions et à l'inauguration.
- Respect des horaires d'exposition.
- Contribution active à la diffusion des documents
- Participation aux frais de l'ordre de 15% sur les ventes réalisées.
- Adhésion à l'association Artistes & Chemins.

La réception de votre appel à candidature implique que vous avez pris connaissance des conditions précitées, et que vous les acceptez en cas d'admission à la sélection.